

Compte rendu de la séance du 03 mai 2019

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Christian BOURDIER

Excusés :

Madame Jennifer PALMER, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Absents :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE

Ordre du jour:

- 1- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet
- 2- Vacance d'emploi
- 3- Elections Européennes du 26 mai 2019
- 4- Demande de subventions
- 5- Marché d'appel d'offre
- 6- Travaux en cours
- 7- Journée citoyenne
- 8- Questions diverses

Délibérations du conseil:

1- CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT TECHNIQUE (DE 2019 024)

DÉLIBÉRATION

**portant création au tableau des effectifs
d'un emploi permanent de Agent Technique
à temps non complet**

**et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel
dans une commune de moins de 1 000 habitants**

(article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984)

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'un Agent Technique à temps non complet (*17h30 hebdomadaires maximum*) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 03 mai 2019 au tableau des effectifs d'un emploi d'un agent d'entretien et cantinière correspondant au grade de Agent technique catégorie C ;

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 pour incertitude sur le maintien ou non de l'école de Doulezon;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347
- Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2- Vacance d'emploi

Une vacance d'emploi pour le poste d'agent d'entretien des bâtiments et préparation repas scolaire.

3- Elections Européennes du 26 mai 2019

Les Elections Européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

La mise en place des panneaux d'affichage sera faite pour le lundi 13 mai 2019 à zéro heure.

permanence du scrutin:

8h-10h : Mathieu COMPOSTELLA, Jocelyne GIROUX, Christian BOURDIER
10H-12H : William NAFZIGER, Jean-Paul LOUMEAU, Marie-Laure HEREYRE
12H-14H : Morad SALMI, William NAFZIGER
14H-16H : Jean-PAUL LOUMEAU, Christian BOURDIER
16H-18H : Patricia BOUTY, Christian BOURDIER, William NAFZIGER

4- Demande de subventions

Les demandes de subventions concernant les travaux de l'Eglise Prévus pour 2020 ont été transmises .

3 dossiers dont 1 pour le service de la DRAC pour un montant de 50 735.00 €, 1 pour le service du conseil départemental pour un montant de 28 919.00 € et 1 pour le service de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 19 025.00 €.

soit un total de 126 838.00 € HT.

une 1ère partie des travaux sera effectuée en 2020 pour un montant de 58 509.00 € HT
une 2ème partie des travaux sera effectuée en 2022 pour un montant total de 68 329.00 € HT.

5- Marché d'appel d'offre

Concernant le Marché Public pour le projet " aire de stationnement".

Gironde Ressources met en place les divers documents nécessaires pour la publication de celui-ci (sur la plateforme des marches publics de Gironde Numérique).

Une annonce publicitaire sera déposée sur un journal local (SUD OUEST ou RESISTANT).

6- Travaux en cours

devront être repeint rapidement avant la mise en location les 2 plafonds des chambres sur l'appartement communal N°3 (dégradation suite à la fuite d'eau à la toiture).

Remplacement des ouvertures de l'appartement N°2 fin pour mardi prochain à suivre l'électricité et la plomberie pour le passage gaines. l'aménagement de la cuisine et la pose des parquets flottants à l'étage.

la location de l'appartement serait prévue pour la période de septembre 2019.

l'appartement N°4 sera libre fin mai 2019 voir pour un devis pour changer les menuiseries de celui-ci et prévoir gros travaux pour 2020.

Avant de relouer cet appartement vérifier l'état des peintures.

7- Journée citoyenne

la journée citoyenne est prévue le 23 juin 2019.
Faire partir les flyers fin mai 2019.

8- Questions diverses

la pose d'un défibrillateur sur la commune sera obligatoire au plus tard janvier 2021.

une proposition pour un montant de 500€ a été faite (matériel, pose et formation inclus)
l'emplacement est prévu sous le SAS de la salle polyvalente.

enfouissement des lignes hautes tension par EDF du MOulin jusqu'au village Lafuge la fin des travaux
en septembre 2019.

Nouveau locataire au logement N°3 à partir du 1er mai 2019 suite au départ des anciens.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,